

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 04 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 24 - Procurations : 15
Rappel des dates : Convocation Générale : 28/06/2024 - Affichage : 28/06/2024

Le quatre juillet deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente Le Landon de Le Breil Sur Mézize sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir à BARRAIS Vincent - 03/07/24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne		Pouvoir à BUIIN Chantal - 03/07/24	
	BOUCHE Jean-Marie		Pouvoir à Michel FROGER	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à CHARPENTIER Dominique - 01/07/24	
	FOULON Tony		Pouvoir à OZAN Claudine - 04/07/24	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir à BOUZEAU Brigitte - 03/07/24	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir à Céline MATHE	
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 04/07/24	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à FLOQUET Franck - 28/06/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			X
	LEVASSEUR Christelle			X
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LE BIHAN Jean-François	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elisabeth		Pouvoir à SURUT Jackie - 04/07/24	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle		Pouvoir à LATIMIER Martial - 04/07/24	
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane		Pouvoir à DUGAST Claudia - 30/06/24	
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir à ESNAULT Raymond - 04/07/24	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à LECOMTE Jean-Claude - 01/07/24	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à LAUDE Jean-Yves - 30/06/24	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

Objet - Convention de renouvellement de l'intervention d'un conseiller numérique
Délibération n° 2024-080

Depuis 2022, le Département de la Sarthe a mis en place le dispositif « conseiller numérique » afin de renforcer les capacités numériques de l'ensemble des Sarthois. Ce dispositif apporte une réponse ambitieuse pour lutter contre la fracture numérique et développer les usages.

Dans cette démarche, le Département souhaite continuer de renforcer ce dispositif sur le territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien et poursuivre cette action au plus près des Sarthois.

Pour ce faire, dans la continuité de l'ancienne convention 2022-2023, le Département propose à la Communauté de communes une nouvelle convention actualisée pour la période 2024-2026.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention liant le Département et l'État dite convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France services en date du 23 février 2024 ;

Vu le courriel en date du 29 mai 2024 du Président du Conseil Départemental portant projet de convention 2023-2026 ;

Vu le projet de convention de partenariat pour l'organisation de l'intervention d'un conseiller numérique sur le territoire de la Communauté de communes le Gesnois Bilurien.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de renouvellement de l'intervention d'un conseiller numérique dans le territoire de la Communauté de communes le Gesnois Bilurien ainsi que tous les actes nécessaires à son application ;
- **DIT** que la présente délibération sera annexée à ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 5 juillet 2024,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.